

Non au chantage à la prime

Le chantage aux 183€ ne passera pas par le sacrifice des droits conventionnels des salarié·es du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif.

AXESS-Mission LAFORCADE main dans la main

Suite à l'accord de méthode signé le 15/04/20 par les organisations patronales NEXEM (CC66-CHRS), FEHAP (CC51), Croix Rouge et l'organisation syndicale représentative CFDT, un groupe de travail s'est réuni à l'initiative d'AXESS le 2 juin 2021.

Lors de ce groupe de travail "AXESS" a présenté son projet de mise en œuvre de l'accord de méthode Laforcade.

183 € à quel prix ?

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, ce projet est inacceptable en l'état d'une part car il exclut encore le personnel des services généraux et les administratif-ves et d'autre part il introduit un chantage à la signature d'une convention collective unique pour obtenir l'extension des 183€ net par mois.

Dans la présentation de son contenu, cette nouvelle convention collective unique viendra se substituer aux conventions collectives actuelles du secteur sanitaire, social et médico-social et sera construite autour d'un salaire de base en fonction du diplôme et sur une part variable selon les compétences et les tâches effectuées.

Défendons nos diplômes !

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, nous réaffirmons notre opposition au salaire au mérite attribué selon des critères subjectifs comme le relationnel.

Les organisations patronales regroupées sous la bannière d'AXESS tentent aujourd'hui par le chantage de nous vendre le projet de convention collectif que la Fegapei (devenu AXESS avec le Synéas) avait voulu imposer dans la CC 66 en 2005 et qui avait provoqué la révolte des salarié·es du secteur.

AXESS : plus d'un tour dans son sac

Mais aujourd'hui, 2 stratégies, permises par les ordonnances Macron, s'appliquent :

- La première vise à négocier par blocs, (celui en cours « Classifications/Rémunérations »), sans avoir à dénoncer les conventions. En modifiant le contenu, ils en modifient aussi le sens.
- La seconde, qui permet de négocier des accords défavorables dans les entreprises

Les Conventions collectives n'étaient déjà plus opposables, elles vont devenir accessoires ...

Notre Fédération SUD Santé Sociaux ne cèdera pas à ce chantage immonde et à cette tentative de prise en otage des salarié·es et des organisations syndicales.

Pour une Convention Collective de Haut Niveau

Notre Fédération SUD Santé Sociaux réaffirme ses revendications sans contrepartie :

- 183€ net mensuel pour toutes et tous.
- Revalorisation salariale de 400€ net mensuel tout de suite.
- Création de 100 000 embauches pour le social et médico-social.
- Un plan ambitieux de formations diplômantes
- Arrêt du projet Séraphin-PH et de la désinstitutionnalisation.
- Des budgets à la hauteur des besoins des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- L'arrêt des fusions/ absorptions.
- L'arrêt des remises en cause des acquis conventionnels et extra-conventionnels.
- L'arrêt des recours systématiques aux CDD et intérimaires au profit de contrats pérennes.
- La fin de la répression envers les représentants syndicaux et les lanceurs d'alerte.

